



Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse

Membre de l'Association Européenne de Psychothérapie (EAP)  
et du Conseil Mondial de la Psychothérapie (WCP)

### ***Pour valoir à qui de droit***

La *Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse* (FF2P), représentant en France de l'*European Association for Psychotherapy* (EAP) certifie que l'organisme suivant :

### **SAVOIR PSY**

A été agréé par la FF2P en tant que **EFPA** (*Ecole de Formation à la Psychothérapie Agréée*) habilitée à délivrer le **CFdP** (*Certificat Français de Psychothérapie*). Son cursus de formation qui s'élève à un total de 3.200 heures (en incluant les pré-requis) répond aux critères suivants :

- Un pré-requis d'une *formation universitaire ou un niveau professionnel* équivalent à la licence.  
- Une durée de *quatre années de formation spécifique* à la psychothérapie comprenant les éléments suivants :

- **ETUDES THEORIQUES** portant sur : les théories sur le développement de la personne au cours de la vie ; une compréhension des principales approches psychothérapeutiques ; une théorie du changement ; une compréhension des enjeux sociaux et culturels relatifs à la psychothérapie ; des théories de psychopathologie ; des théories d'évaluation et d'intervention.

- **FORMATION PRATIQUE**. Ceci porte sur une pratique suffisante, sous supervision continue, en accord avec les exigences de la méthode de psychothérapie étudiée, sur une durée d'au moins deux ans

- **APPRENTISSAGE CLINIQUE**. Stage en institution de Santé Mentale ou expérience professionnelle équivalente. Le stage doit procurer une expérience adéquate portant sur les crises psychosociales et la collaboration avec d'autres spécialistes du champ de la Santé Mentale.

- **SUPERVISION**. La supervision, la formation et, le cas échéant, la psychothérapie personnelle sont assurées par des praticiens dont la formation est en concordance avec les critères de l'EAP.

- **UNE EXPERIENCE PERSONNELLE** de la psychothérapie ou l'équivalent. Ceci inclut une analyse didactique, la découverte de soi, et d'autres méthodes comprenant des éléments d'autoréflexion, d'auto-thérapie et d'expérience personnelle.

La supervision, la formation et, le cas échéant, la psychothérapie personnelle doivent être données par des praticiens dont la formation est en concordance avec les critères de l'EAP.

Paris, le 16 juin 2016

**Dr Pierre CANOÛ**,  
*Président de la Fédération Française de  
Psychothérapie et Psychanalyse (FF2P)*

**Hervé ETIENNE**,  
*Président de la Commission d'Agrément  
des Ecoles et Didacticiens de la FF2P (CAMED)*